

AVIS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA LE JEUDI 8 AVRIL 2021

En raison des mesures sanitaires, Monsieur le Maire demandera en début de séance à ce qu'elle se déroule à huis clos

ORDRE DU JOUR

- ☞ Approbation du précédent PV
- ☞ Droit de préemption urbain : DIA section AE N°94-95, rue L Michel 85 et 140 m²
- ☞ Droit de préemption urbain : DIA section AD N°123-124-125 et 149 l'Esparcier et place du Temple 49-51-140 et 49 140 m²
- ☞ Droit de préemption urbain : DIA section AH N°313, 125 rue du Claux, 469 m²
- ☞ Droit de préemption urbain : DIA section AD N°22-23-24, rue du Cdt A Mézergues, 1950-699-29 m² (vente FOIDEFONT/CLOITRE)
- ☞ Droit de préemption urbain : DIA section AN N°551, Pont d'Arnassan, 477 m²
- ☞ Droit de préemption urbain : DIA section AD N°22-23-24, rue du Cdt A Mézergues, 1950-699-29 m ((vente BOUCHER)
- ☞ DIA Espaces Naturels Sensibles section Z N°131-132, Longues Faisses et Piboule, 1576 et 2125 m²
- ☞ Droit de préemption urbain : DIA section AC N° 401, 5 rue de la Voie Ferrée, 1160 m²
- ☞ Droit de préemption urbain : DIA section AD N°201p, 523 av. R Pasquier, 937 m²
- ☞ Droit de préemption urbain : DIA section AN N°446 et 448, Carrière Vieille, 969 et 39 m²
- ☞ Droit de préemption urbain : DIA section AN N°570 ET 587 (pour moitié) Pont d'arnassan, 463 et 124 m²
- ☞ Droit de préemption urbain : DIA section AD N°22-23-24, rue du Cdt A Mézergues, 1950-699-29 m (vente CRUSEILLS)
- ☞ Droit de préemption urbain : DIA section AD N°123-123 (lot 1et 3), le village et Av. de la république, 135 et 49 m²
- ☞ AGENCE D'URBANISME : convention 2021
- ☞ Accord de principe pour la mise en vente des parcelles communales cadastrées AN N°654 et 655
- ☞ PLU – transfert de la compétence PLU aux communautés de communes et d'agglomération
- ☞ Création d'un poste d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe.
- ☞ Vote des taux des taxes 2021 (abroge et remplace la délibération du 25/02/2021)
- ☞ Autorisation donnée au Maire à signer la convention de financement et de transfert de gestion avec le Département pour les travaux de la RD 18
- ☞ Autorisation donnée au Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Département pour les travaux de la RD 18
- ☞ Subvention exceptionnelle à l'association de Chasse
- ☞ Subvention exceptionnelle à l'association « Les Ch'tites Roses du Sud »
- ☞ DUCHE D'UZES : demande de subvention
- ☞ Questions et informations complémentaires